

Chapitre premier

1. Le territoire de la MRC de L'Islet

1.1 La description du territoire

1.1.1 Localisation

La MRC de L'Islet est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent à l'extrémité est de la région Chaudière-Appalaches. Elle est bornée à l'est par la MRC de Kamouraska, à l'ouest par la MRC de Montmagny et au nord par le fleuve Saint-Laurent. Au sud, le territoire est délimité par la frontière entre le Canada et les États-Unis, plus précisément par l'État du Maine qui a un impact important sur le développement économique de la MRC.

Localisé à une centaine de kilomètres à l'est de l'agglomération de Québec, le territoire est facilement accessible par l'autoroute Jean-Lesage (20) et la route 132. Sa portion sud-est est également accessible à partir de la Beauce par la route 204 pour rejoindre Saint-Adalbert et Saint-Pamphile.

1.1.2 Portrait général

La MRC de L'Islet couvre une superficie de 2 092 km² regroupant 14 municipalités. La plus peuplée est la municipalité de L'Islet avec 3 840 habitants et la plus petite est Saint-Omer avec 343 habitants.

Historiquement, la MRC de L'Islet est un territoire dont l'occupation française remonte au 17^e siècle. La colonisation du territoire a été facilitée par le fleuve Saint-Laurent qui a servi pendant plus de deux

siècles de voie de communication et permis le développement d'échanges commerciaux essentiellement axés sur les produits agricoles et forestiers. De nos jours, les activités agricoles et forestières sont encore très présentes et modèlent les paysages de la MRC. D'ailleurs, le couvert forestier couvre 1 736 km², soit 83 % de la superficie totale de la MRC dont 25 % est constituée de forêt publique. La zone agricole provinciale (au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*) couvre 40,6 % de l'ensemble du territoire et plus de 65 % de cette zone agricole est boisée (beaucoup d'érablières en exploitation).

Autrefois, la base de l'économie de la MRC de L'Islet était axée sur les ressources naturelles telles que l'agriculture et la forêt, mais l'arrivée du chemin de fer au milieu du 19^e siècle et par la suite de l'autoroute 20 en 1972 ont permis le développement de nombreuses industries manufacturières. L'industrie touristique constitue également un secteur économique important. Ce secteur repose sur de nombreux attraits et événements basés en partie sur le patrimoine bâti et la culture.

Depuis plusieurs années, la MRC de L'Islet présente l'un des taux de chômage parmi les plus bas de tout le Québec, avec un taux avoisinant 7,3 % en 2006. Quant au taux d'activité, il est toujours en progression passant de 56,6 % à 59,2 % entre 1991 et 2006.

À partir de la seconde moitié du 20^e siècle, on voit apparaître dans la région le phénomène de la villégiature. De nos jours, on dénombre plus de 1 500 résidences secondaires sur le territoire de la MRC, ce qui représente environ 21 % des bâtiments

à vocation résidentielle. Elles sont situées principalement autour des lacs Trois Saumons, des Plaines, Bringé, Therrien, Clair, d'Apic, Fontaine Claire et des anses en bordure du fleuve Saint-Laurent.

La MRC de L'Islet est un territoire à caractère rural. Elle est également l'une des moins peuplées de la région Chaudière-Appalaches. En 2006, selon le recensement de la population de *Statistique Canada*, la population était de 18 902 habitants, en baisse de 5,2 % en 15 ans. Il s'agit d'un taux de diminution démographique tout de même inférieur à ce qu'a pu connaître le territoire dans les décennies précédentes. Néanmoins, cette population est vieillissante. En effet, les personnes âgées de 65 ans et plus comptent pour 18,4 % de la population totale en 2006, tandis que les personnes âgées de moins de 15 ans comptent pour 14,7 %, une catégorie d'âge en diminution constante.

1.2 Le concept d'organisation spatiale

Le concept d'organisation spatiale représente la vision régionale en matière d'aménagement du territoire. Il permet une meilleure compréhension du schéma d'aménagement et de développement. Il favorise la concertation de l'ensemble des acteurs afin d'assurer une localisation des activités en fonction d'une certaine cohérence et d'une complémentarité. Le concept d'organisation spatiale vient reconnaître les fonctions propres à notre territoire, plus particulièrement les principales vocations, les pôles d'emplois et de services et les axes structurants (voir carte 1-2).

1.2.1 Les principales vocations du territoire

Dans la MRC de L'Islet, on retrouve 3 vocations majeures applicables au territoire, soit les vocations agricole, forestière et touristique. Une vocation est attribuée à un territoire lorsque l'on observe une pratique intensive et prédominante d'activités reliées à la catégorie identifiée. Les catégories sont en lien étroit avec les 3 grands ensembles géomorphologiques que sont la plaine du littoral, le piedmont et le plateau appalachien.

C'est dans la plaine du littoral et une partie du piedmont qu'est localisée principalement la vocation agricole (L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Saint-Aubert, Saint-Damase-de-L'Islet et Saint-Cyrille-de-Lessard). On retrouve également une concentration d'activités agricoles au sud du territoire, et ce, plus particulièrement dans les municipalités de Saint-Pamphile, Saint-Marcel et Saint-Adalbert. L'intensité de l'activité agricole

est très différenciée entre les parties nord et sud de la MRC. La plaine est marquée par la présence des meilleures terres agricoles et une agriculture laitière traditionnelle active. Le piedmont se caractérise par une agriculture laitière moins intensive, par l'aviculture et par l'acériculture. Le sud du plateau appalachien offre des terres de moins bonne qualité et présente une activité agricole moindre et de l'acériculture.

Les activités forestières sont principalement concentrées à Tourville, Sainte-Perpétue, Sainte-Félicité et Saint-Omer et, dans une moindre mesure, à Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Marcel, Saint-Adalbert et Saint-Pamphile. Dans ces parties du territoire, on pratique la sylviculture, mais également des activités de plein air, de chasse et de pêche ainsi que de villégiature. La MRC est l'une des plus forestières et aussi une des plus grandes réserves de bois de la région Chaudière-Appalaches. Environ 43 % des emplois manufacturiers de la MRC sont reliés directement à la transformation du bois et une partie importante du bois transformé est récoltée dans l'État du Maine.

Quant à la vocation touristique, elle est localisée principalement dans l'axe formé par le fleuve Saint-Laurent et les municipalités de la plaine du littoral. Sur cette partie du territoire, les activités touristiques côtoient les activités agricoles. Le secteur touristique est une composante importante de l'activité économique avec ses quelque 100 000 visiteurs par année et des retombées économiques supérieures à 20 millions de dollars. Cette industrie repose surtout sur le tourisme culturel et la villégiature. En matière de tourisme culturel, on pense au

patrimoine bâti, aux nombreux musées et centres d'interprétation dont les principaux thèmes ont trait à la vie maritime, au régime seigneurial et à l'évolution de la sculpture. On retrouve également de nombreuses manifestations culturelles.

1.2.2 Les pôles d'emplois et de services et les aires d'influence

On identifie 3 pôles d'emplois et de services d'importance dans la MRC, soit L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Pamphile, où sont localisés les principales activités commerciales, industrielles et les services à la population. Ces 3 pôles ont une aire d'influence supralocale puisque leur aire d'attraction repose sur l'offre de services semi-courants, tels que : CLSC, clinique médicale, école secondaire, aréna, salle de spectacle, etc. Saint-Jean-Port-Joli et L'Islet desservent respectivement le centre et l'ouest du territoire tandis que Saint-Pamphile couvre le sud de la MRC. Toutefois, La Pocatière exerce une attraction en termes de biens et services sur les municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies et Sainte-Louise. Cette attraction en termes de biens et services combinée à certaines limites administratives (Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup) produisent, chez les citoyens de Saint-Roch-des-Aulnaies et Sainte-Louise, un sentiment d'appartenance ambivalent par rapport aux limites géographiques de la MRC de L'Islet.

Sur le territoire, il n'y a pas de pôle ayant une aire d'influence régionale offrant un niveau supérieur d'offre en biens et services (cégep, hôpital, magasin spécialisé, station de télévision, etc.). Ceux-ci sont localisés à l'extérieur de la MRC, soit à Montmagny et à La Pocatière.

Les autres noyaux villageois de la MRC possèdent une aire d'influence locale puisqu'ils offrent des biens et services courants (église, école primaire, institution financière, épicerie, bureau de poste, etc.).

On retrouve 4 parcs industriels équipés d'infrastructures pouvant accueillir des entreprises de différents gabarits alors qu'en 1987, lors de l'adoption du schéma d'aménagement de première génération, il n'existait aucun parc industriel.

Le secteur manufacturier procure de l'emploi à plus de 3 000 travailleurs, soit environ 41 % de la population active en 2001. La structure industrielle du territoire est surtout caractérisée par la présence de grandes entreprises. Fortement exportatrices, plusieurs de ces entreprises possèdent des départements de recherche et de développement. Elles génèrent d'importantes retombées économiques sur l'ensemble du territoire en termes d'achats de biens et de services et favorisent aussi beaucoup de sous-traitance vers de plus petites entreprises. Pour un territoire très rural comme celui de la MRC de L'Islet, cette forte présence du secteur manufacturier est d'une grande importance pour la population locale. Dans la MRC de L'Islet, l'industrie manufacturière repose principalement sur la transformation du bois, l'ameublement, les produits métalliques, le plastique et le vêtement.

1.2.3 Les axes structurants

Le développement de la MRC est influencé par la qualité et la fluidité du réseau routier. On retrouve sur le territoire 4 routes majeures (132, 204, 216, 285) et une

autoroute (20) qui permettent l'accès au territoire.

Les axes récréotouristiques correspondent à la route des Navigateurs (132) et à l'ancienne emprise ferroviaire Monk. La route des Navigateurs est située dans l'axe est-ouest et offre un lien direct vers les grands centres urbains tels que Montréal, Québec et Rivière-du-Loup. Elle constitue un axe récréotouristique majeur très fréquenté en période estivale puisqu'elle longe le littoral du fleuve Saint-Laurent parsemé de nombreux attraits (musées, festivals, théâtre d'été, galeries d'art, patrimoine bâti, etc.). Pour sa part, le tronçon Monk traverse les municipalités de Sainte-Perpétue, Tourville et Saint-Cyrille-de-Lessard. C'est un axe récréotouristique important pour les moto-neiges et les véhicules tout-terrain (VTT).

L'axe commercial et industriel correspond à l'autoroute Jean-Lesage (20) et au chemin de fer. Cet axe permet le transport lourd des marchandises vers Montréal et le Bas-Saint-Laurent. De plus, on y observe un achalandage important de gens en transit.

L'axe d'accès aux ressources comprend les routes 204, 285 et 216. La route 204 qui traverse la MRC du nord au sud dans la partie est du territoire donne accès aux municipalités de Saint-Aubert, Saint-Damase-de-L'Islet, Tourville, Sainte-Perpétue, Saint-Pamphile et Saint-Adalbert. Elle permet également l'accès aux ressources du territoire et au transport du bois en provenance des États-Unis (via la route Elgin) et offre un lien vers Saint-Georges en Beauce. C'est une route essentielle au développement commercial et industriel des municipalités du sud. La route 285, située également dans l'axe nord-sud, traverse les municipalités de

Saint-Cyrille-de-Lessard et Saint-Marcel et offre un lien vers la Beauce (via la route 204). Pour sa part, la route 216, située dans l'axe est-ouest, permet de relier les deux routes régionales en passant par Sainte-Félicité.